

RÉGATE COMMÉMORATIVE IAN BRUCE

Championnat ouvert et des maîtres pour le district 2 du Québec Laser, Laser Radial and Laser 4.7

28 et 29 mai 2022

Club de Voile Beaconsfield, Québec, Canada

Instructions de course



1 RÈGLES

- 1.1 La régata sera régie par les « règles » telles que définies dans les Règles de course à la voile.
- 1.2 En cas de conflit entre le texte de langue française et de langue anglaise, le texte de langue française prévaudra.
- 1.3 Les concurrents utiliseront le numéro de voile qu'ils ont fourni à l'enregistrement (DP).

2 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toutes modifications aux Instructions de Course sera affichée avant 09h00 le jour même de son entrée en vigueur. Cependant, les modifications à l'horaire des courses seront affichées avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3 COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel situé sur la terrasse de la capitainerie.

4 SIGNAUX FAITS À TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés du mât principal situé sur le gazon devant le club.
- 4.2 Lorsque le pavillon AP est hissé au mât, le signal d'attention « 1 minute » est remplacé par « pas moins de 45 minutes ».

5 HORAIRE DES COURSES

5.1 Huit courses sont prévues.

Date	Toutes classes
Samedi, le 28 mai	Premier signal d'avertissement à 10h00.
Dimanche, le 29 mai	Premier signal d'avertissement à 10h00.

5.2 Afin d'avertir les bateaux qu'une course ou une série de courses aura lieu sous peu, le drapeau de départ orange sera affiché sur le bateau comité, avec un signal sonore, pas moins de 5 minutes avant le signal d'avertissement.

6 DRAPEAUX DE CLASSE

6.1 Le pavillon de classe pour tous les participants sera le drapeau Laser.

7 ZONES DE COURSE

7.1 La zone de course sera au sud du Club Nautique de Beaconsfield, dans la zone identifiée à l'annexe B.

8 PARCOURS

8.1 Le parcours est schématisé à l'annexe A des instructions de course, incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté sur lequel il faut les laisser.

8.2 La longueur du parcours sera ajustée pour atteindre un temps cible de 45-50 minutes par course.

9 MARQUES

9.1 La marque au vent et les marques des portes (marques 1, 2t et 2b dans l'annexe A) seront des tétraèdres oranges. Une marque orange plus petite sera utilisée pour la marque de décalage au vent.

9.2 La marque de départ sera un mât arborant un drapeau orange (une pin), et la marque d'arrivée sera une marque ronde orange.

9.3 En cas de changement de parcours au sens de l'IC 12, la nouvelle bouée sera un tétraèdre jaune.

10 LE DÉPART

10.1 La ligne de départ sera située entre un mât arborant un drapeau orange sur le bateau comité et le côté parcours de la marque de départ bâbord (la pin).

10.2 Un bateau qui prend le départ plus de 5 minutes après son signal de départ sera noté DNS sans instruction. Cela modifie la RCV A5.1 et A5.2.

11 CHANGEMENT DE PARCOURS

- 11.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mettra une nouvelle marque et enlèvera l'ancienne marque aussitôt que possible.

12 L'ARRIVÉE

- 12.1 La ligne d'arrivée sera située entre un mât arborant un drapeau bleu sur le bateau comité à tribord, et le côté parcours de la marque d'arrivée à bâbord.

13 LIMITES DE TEMPS ET TEMPS CIBLES

- 13.1 La limite de temps pour se rendre à la bouée 1 est de 30 minutes. Si aucun bateau ne s'y est rendu dans ce délai, la course sera annulée.
- 13.2 Le temps limite pour que le premier bateau termine la course sera d'une heure et 30 minutes.
- 13.3 Les concurrents n'ayant pas fini dans un délai de 15 minutes après que le premier bateau ait fait le parcours et terminé, et qui ne se sont pas par la suite retirés, pénalisés ou accordés un recours seront scorés Did Not Finish (DNF) sans recours.
- 13.4 Le non-respect du temps cible établi à l'IC 9.2 ne sera pas un motif de recours. Cela modifie la RCV 62.1(a).

14 RÉCLAMATIONS

- 14.1 Le temps limite pour déposer un protêt ou un formulaire de réclamation est de 45 minutes après l'arrivée du bateau comité au quai. L'heure d'arrivée et l'heure limite de protêt seront inscrits sur le babillard officiel.
- 14.2 Les formulaires de protêt ou de réclamation sont disponibles à la capitainerie du Club de Voile de Beaconsfield.
- 14.3 Un avis sera affiché pas plus de 30 minutes après le temps limite de protêt afin d'informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou témoins, avec le lieu et l'heure de l'instruction.

15 SÉCURITÉ

- 15.1 Tous les concurrents sont tenus de porter en tout temps lorsqu'ils sont sur l'eau un gilet de sauvetage approuvé par les autorités nationales (DP).
- 15.2 Un bateau qui se retire de la course doit informer le comité de course à la première occasion raisonnable de ce faire. (DP).

16 ÉQUIPES DE SOUTIEN

- 16.1 Les chefs d'équipes, coachs et autres personnes de soutien demeureront à l'extérieur de l'aire de départ et de la zone de course à compter du drapeau préparatoire du départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient finis ou se soient retirés, ou que le bateau comité ait signalé un report du départ, un rappel général ou un abandon (DP).

17 DÉCISION DE COURIR

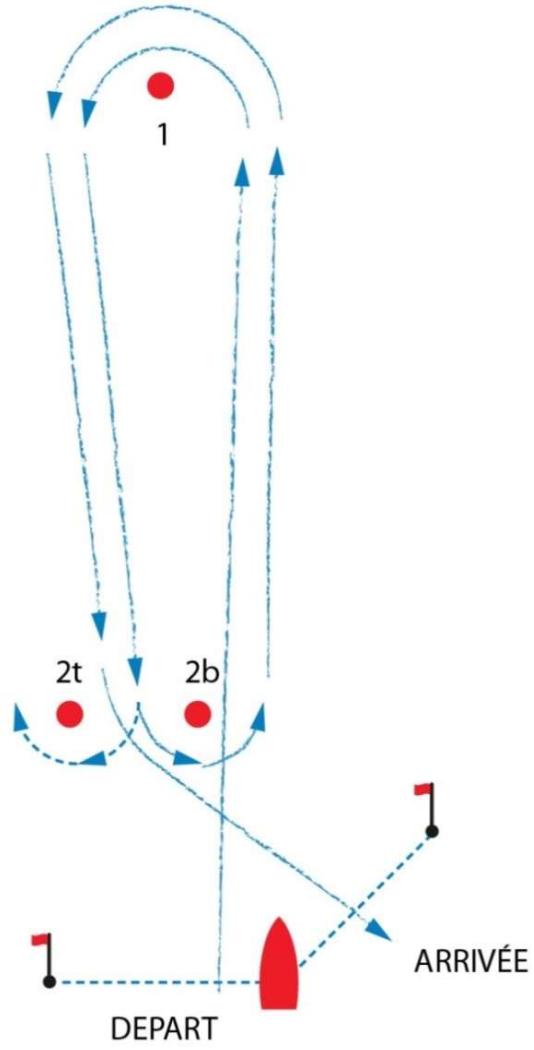
17.1 Les concurrents sont entièrement responsables de leur propre sécurité, autant à terre que sur l'eau, et rien ne peut diminuer cette responsabilité (voir RCV 3, Décision de courser). Les concurrents doivent eux-mêmes décider si leur bateau est apte à courir eu égard des conditions météorologiques. En allant à l'eau, les concurrents confirment que le bateau est apte à naviguer dans ces conditions et qu'ils sont compétents pour ce faire. Aucun acte des organisateurs ne peut réduire cette responsabilité des propriétaires et/ou concurrents, ni ne peut engager la responsabilité des organisateurs pour une perte, un dommage, un décès ou une blessure corporelle, peu importe les circonstances, qui survient du fait qu'un bateau ait pris part à la course. Le terme « organisateurs » comprend tous ceux qui aident à la bonne tenue de l'évènement. Le fait qu'il y ait des bateaux de sécurité ne dégage pas les propriétaires et les concurrents de leur responsabilité.

18 ASSURANCES

18.1 Chacun des participants doit être assuré avec une assurance valide, admettant les tierces-parties, avec une couverture adéquate.

Parcours

Départ-1-3(gate)-1-3(gate)-Arrivée Laser, Radial, Laser 4.7



Annexe B

